

## Nkurunziza va s'ouvrir une voie royale avec le nouveau Code électoral

RFI, 25-04-2014 Burundi : vers l'adoption d'un nouveau Code électoral. L'Assemblée nationale du Burundi ce vendredi 25 avril, pour adopter un nouveau Code électoral. Il est censé permettre l'organisation d'élections générales inclusives en 2015, contrairement à ce qui s'est passé en 2010 [Photo] où les principaux partis d'opposition se sont retirés du processus électoral. Les principaux points de la feuille de route pour des élections apaisées et libres en 2015 au Burundi sont bien là. Du bulletin unique au regroupement de certains scrutins, en passant par la prise en charge des mandataires des partis ou l'octroi de pouvoirs plus étendus à la Commission électorale nationale indépendante (CENI) tout y est ou presque.

Mais deux points risquent de semer la discorde. Les concepteurs de ce projet de loi portant révision du Code électoral burundais ont ajouté parmi les conditions requises pour un candidat à la présidentielle l'exigence d'avoir un diplôme de licence au minimum. Il s'agit, aux yeux de nombreux observateurs, d'une disposition qui vise clairement Agathon Rwasa, le leader des ex-rebelles hutus des FNL et principal opposant au président Pierre Nkurunziza, qui envisage de se représenter pour un troisième mandat. Est-ce pour ouvrir la voie royale à l'actuel chef de l'Etat ? Ce projet reprend l'article de la Constitution du Burundi qui précise que le président est élu au suffrage universel direct pour un mandat renouvelable une seule fois. Il s'agit du principal argument de Nkurunziza pour justifier sa volonté de se représenter. Mais il fait fi d'un autre article qui exclut en tant que premier président post-transition du Burundi, selon ses d'at